

Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

► **B**

**RÈGLEMENT (UE) N° 677/2011 DE LA COMMISSION**

**du 7 juillet 2011**

**établissant les modalités d'exécution des fonctions de réseau de la gestion du trafic aérien et modifiant le règlement (UE) n° 691/2010**

**(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(JO L 185 du 15.7.2011, p. 1)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement d'exécution (UE) 2019/123 de la Commission du 24 janvier 2019	L 28	1	31.1.2019

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:

<http://data.europa.eu/eli/reg/2011/677/2015-01-01/fra>